

Dépêche AEF : Jean-Michel Blanquer repousse à 2021 la réforme de la carte de l'éducation prioritaire

5-6 minutes

Le rapport de Pierre Mathiot et Ariane Azéma sur l'éducation prioritaire "est une mine d'idées et de réflexions et va nourrir une large concertation qui démarre à présent", déclare le ministre de l'Éducation nationale le 5 novembre 2019 lors de la présentation des travaux de la mission "Territoires et réussite" ([lire sur AEF info](#)). Le ministre veut se "donner du temps pour faire aboutir" cette réforme et prévient que la carte de l'éducation prioritaire "ne changera pas avant la rentrée 2021". Il précise aussi que la carte actuelle des REP+ sera maintenue.



Jean-Michel Blanquer JBV News

À partir des propositions du [rapport](#) rendu public le 5 novembre de la mission Azéma-Mathiot, le ministre veut conduire une concertation "interministérielle", avec notamment les ministères chargés de la cohésion des territoires et des affaires sociales, et consulter les organisations syndicales mais aussi les collectivités et les élus qui ont travaillé sur le sujet de la territorialisation des politiques éducatives.

Le ministre cite notamment les travaux du sénateur Alain Duran ([lire sur AEF info](#)), ceux des sénateurs Laurent Lafont et Jean-Yves Roux ([lire sur AEF info](#)) ainsi que ceux de Salomé Berlioux, chargée d'une mission sur l'orientation des jeunes de milieu rural ([lire sur AEF info](#)). Le ministre voit dans les propositions de la mission Azéma-Mathiot, un "rapport pivot" permettant "d'articuler toutes ces réflexions" et "d'avoir une vision d'ensemble".

Pour Jean-Michel Blanquer, ce rapport constitue "non pas un aboutissement de la réflexion mais un début". "Il n'y a aucune décision prise aujourd'hui", précise le ministre qui veut "faire vivre le débat d'idées dans le cadre de la concertation".

La réforme de la carte, qui était prévue initialement en 2020 ([lire sur AEF info](#)), sera menée à la rentrée 2021, annonce le ministre. Un point d'étape sera réalisé avant la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Le ministre indique que la carte actuelle des REP+ a "peu ou pas vocation à évoluer car elle correspond aux besoins les plus forts d'actions sociales et éducatives". "Ceux qui sont concernés par les REP+ aujourd'hui ont encore besoin" de ce dispositif, explique Jean-Michel Blanquer.

"l'éducation prioritaire doit être maintenue et renforcée"

Sans donner son avis sur les propositions du rapport Azéma-Mathiot, le ministre de l'Éducation nationale présente néanmoins des "premières tendances". Il assure que "l'éducation prioritaire doit être maintenue et renforcée" et souligne que "le dédoublement des CP et CE1, et bientôt des grandes sections de maternelle, sera conservé".

Jean-Michel Blanquer souligne que la GRH de proximité, qui se généralise actuellement dans l'Éducation nationale ([lire sur AEF info](#)), "a vocation à accompagner une meilleure gestion des ressources humaines en éducation prioritaire"

Autre "tendance" que retient le ministre : instaurer, dans la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale, "un axe plus fort sur l'accompagnement des difficultés scolaires" et "le développement de la certification en lien avec la formation".

Il s'engage aussi à "moderniser la prime REP+" actuellement versée aux enseignants en lien avec la formation, à "encourager" les cités éducatives et à renforcer les Cordées de la réussite.

mieux cibler les moyens de l'éducation prioritaire

Le ministre veut "mieux cibler les moyens de l'éducation prioritaire", considérant que la politique actuelle est "trop rigide" avec une carte fixe, et a "conduit parfois à une perte de sens de l'éducation prioritaire".

Le ministre souligne que plusieurs pistes sont évoquées dans le rapport Azéma-Mathiot, notamment pour éviter de l'effet de seuil, avoir une vision plus graduelle des besoins et s'adresser à tous les territoires, y compris ruraux.

Interrogé par AEF info sur la suggestion de la mission Azéma-

Mathiot de confier aux rectorats la gestion des REP, le ministre répond qu'à ce stade, il n'a "pas d'avis arrêté sur ces propositions". "J'ai besoin d'écouter et d'interagir avec les acteurs dans le cadre de la concertation", explique le ministre.

des mesures intermédiaires à la rentrée 2019

Sans attendre la réforme de la carte prévue à la rentrée 2021, le ministre prévoit à la rentrée 2020 des "mesures intermédiaires" concernant l'éducation prioritaire.

Il annonce notamment la création du dispositif "Je rentre en 6^e" qui va cibler tous les élèves en difficulté entrant 6^e pour "s'assurer que leur passage de l'école au collège se passe dans de bonnes conditions".